L'accompagnateur

Parcours de vie

Marche à suivre 21 ans + - Loisirs

Faire une demande d'accompagnement et/ou d'accommodement en camp de jour

- Contactez le camp de jour auquel vous voulez inscrire votre enfant en les informant de sa condition et vérifiez les services d'accompagnement disponibles et/ou les accommodements existants.
- Remplissez le formulaire fourni par le camp en fournissant des détails précis sur les besoins spécifiques de votre enfant.
- Demandez une évaluation des besoins d'accompagnement et/ou d'accommodement spécifiques auprès du camp et fournissez les documents demandés. Il est à noter que vous avez seulement à nommer les besoins et le niveau de soutien se rapportant au camp.

Consultez les ressources qui peuvent vous outiller : Ressources

Consultez le dossier : Camps de jour et camps de vacances

Bon à savoir

- La demande est à faire en janvier de chaque année.
- Faites un suivi régulier avec l'équipe pour vous assurer que tout se passe bien.
- Naviguer dans toutes ces démarches peut être complexe et, en tant que parents et proches, vous avez des droits! Assurez-vous de les connaître et n'hésitez pas à les faire valoir.

Inscrire votre enfant au parrainage civique

- Consultez les organismes de parrainage civique existants dans votre région, pour déterminer celui qui conviendra le mieux à votre enfant et ses besoins.
- Communiquez avec l'organisme choisi pour inscrire votre enfant.

Consultez les ressources qui peuvent vous outiller : Ressources

Consultez le dossier : Activités de loisirs

Bon à savoir

- Après le jumelage de votre enfant, suivez l’évolution de la relation entre votre enfant et le bénévole. Assurez-vous que le lien se développe bien et que les activités proposées répondent aux besoins de votre enfant.
- En plus du jumelage, certains organismes de parrainage offrent des activités de groupe, des sorties ou des événements pour favoriser l’inclusion sociale. Encouragez votre enfant à y participer pour développer son réseau social et gagner en autonomie!

Pour plus d’informations, consultez le site web de l’accompagnateur : laccompagnateur.org

Généré le : 5 novembre 2026

© L’accompagnateur — La référence pour personnes handicapées. Tous droits réservés.